LA VOIE VERS L'AVENIR

e gouvernement est résolu à faire du Canada un partenaire majeur sur le plan de la coopération au développement, grâce à la qualité, à l'orientation et à la vigueur de nos efforts, dans le domaine de l'aide et bien au-delà. Pour ce faire, le gouvernement :

- intégrera pleinement la coopération au développement dans le cadre de la politique internationale du Canada;
- assurera la cohérence des politiques d'aide et des autres politiques qui influent sur le développement;
- établira un juste équilibre au sein des mécanismes d'exécution de l'aide et entre ces derniers — bilatéraux, multilatéraux et partenariats — en vue de mener à bien l'ensemble de nos objectifs;
- concentrera les programmes bilatéraux dans un nombre plus restreint de secteurs et de pays;
- soutiendra davantage les organisations multilatérales qui sont le mieux en mesure de promouvoir la gouvernance mondiale et de contribuer à l'atteinte des ODM;
- mettra davantage à contribution les Canadiens et la société civile, en tant que partenaires du développement, par l'intermédiaire du Corps canadien et d'autres programmes;
- assurera l'efficacité et la durabilité de la coopération au développement grâce à une agence de coopération au développement novatrice.

Cette stratégie est basée sur une série de principes directeurs :

• les principes de la prise en charge locale, de l'amélioration de la coordination entre les donateurs et de l'approche axée sur les résultats qui régissent l'efficacité de l'aide (exposés dans Le Canada contribue à un monde meilleur – Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace publié par l'ACDI en 2002);

- l'engagement du Canada à l'égard d'un multilatéralisme efficace comme base d'un engagement véritable à l'échelle mondiale pour ce qui est des principaux enjeux;
- l'engagement du gouvernement à l'égard de partenariats efficaces, approche qui met en valeur le rôle essentiel que jouent la société civile et le secteur privé dans les pays en développement et au Canada;
- la cohérence entre les politiques et interventions du gouvernement en matière d'aide et dans d'autres domaines, l'objectif étant de réduire de façon durable la pauvreté à l'échelle mondiale.

Une nouvelle approche du développement qui accroît considérablement l'efficacité de l'aide permet au Canada de consolider sa contribution à l'atteinte des ODM. À cette fin, grâce à sa situation financière de plus en plus robuste, le gouvernement a pu accroître son APD et d'autres formes d'aide internationale. En 2004-2005, il a alloué 3,74 milliards de dollars à l'aide internationale, y compris une contribution extraordinaire au titre de l'aide humanitaire en réponse à la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien. Même en excluant cette contribution, le montant alloué dépasserait de 21 % celui de l'exercice précédent.

À l'appui de l'engagement à long terme du Canada à l'égard de l'objectif convenu mondialement, qui est de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD:

- le gouvernement s'est engagé à au moins doubler, par rapport à 2001, l'aide internationale du Canada. Celle-ci atteindra plus de 5 milliards de dollars par an d'ici 2010, une importance accrue étant accordée à l'Afrique. D'ici 2008-2009, l'aide du Canada à ce continent doublera par rapport à son niveau de 2003-2004;
- aujourd'hui, nous nous engageons à maintenir les augmentations continues au-delà de 2010 et à accélérer le taux de croissance prévu pour l'aide internationale, au fur et à mesure que s'améliorera notre situation financière.